



CORPORATION OF THE CITY OF
CLARENCE-ROCKLAND
REGULAR MEETING

RESOLUTION

Resolution: 2020-191
Title: Member's resolution presented by Councillor Mario Zanth and seconded by Councillor Samuel Cardarelli regarding cannabis stores
Date: October 19, 2020

Moved by Mario Zanth
Seconded by Samuel Cardarelli

WHEREAS as the regulator for private cannabis retail in Ontario, the Alcohol and Gaming Commission of Ontario (AGCO) has the authority to license, regulate and enforce the sale of recreational cannabis in privately run stores in Ontario; and

WHEREAS on December 17, 2018, Council agreed to 'opt-in' to the Provincial direction to allow Cannabis Retail to occur in the City of Clarence-Rockland; and

WHEREAS Council considers a matter of public interest to include a 150 metre distance separation from other Licensed Cannabis Stores, as the Board of Health has noted concerns that excessive clustering and geographic concentration of cannabis retail outlets may encourage undesirable health outcomes, and Economic Development and Planning are concerned that over-concentration may cause undesirable impacts on the economic diversity of a retail streetscape including the distortion of lease rates, economic speculation, and the removal of opportunity for other commercial businesses; and

WHEREAS cannabis retail is a new and unproven market, and no studies or precedent exists to determine the number or distribution of stores that can reasonably be supported by the local economy, and it is therefore prudent to establish the means by which the AGCO, with input from a municipality, can regulate over-concentration as the cannabis retail market evolves; therefore

BE IT RESOLVED THAT Council directs the Mayor, on behalf of City Council, to write the Honourable Rod Phillips, Minister of Finance of Ontario, and the Honourable Doug Downey, Attorney General of Ontario, requesting the Ministry to modify the regulations governing the establishment of cannabis retail stores to instruct the Alcohol and Gaming Commission to consider over-concentration as an evaluation criteria, and provide added weight to the comments of a municipality concerning matters in the public

interest when considering the application of new stores; and

BE IT RESOLVED THAT a copy of this resolution be forwarded to the other municipalities in Ontario.

CARRIED

Maryse St-Pierre
Deputy Clerk



RÉSOLUTION

Résolution: 2020-191
Titre: Résolution de membre présentée par le conseiller Mario Zanth et appuyée par le conseiller Samuel Cardarelli concernant les commerces de vente de cannabis
Date: le 19 octobre 2020

Proposée par Mario Zanth
Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QU'en tant qu'organisme de réglementation de vente privée de cannabis en Ontario, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) a le pouvoir d'octroyer des licences, de réglementer et de faire respecter la vente de cannabis à des fins récréatives dans les magasins privés de l'Ontario

ATTENDU QUE le 17 décembre 2018, le Conseil a accepté de se conformer à la directive provinciale afin de permettre la vente au détail de cannabis dans la Cité de Clarence-Rockland ; et

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est d'intérêt public d'inclure une distance de 150 mètres de séparation par rapport aux autres magasins de cannabis agréés, étant donné que le Conseil de la santé a pris note des préoccupations selon lesquelles le regroupement et la concentration géographique excessifs des points de vente de cannabis au détail peuvent encourager des résultats indésirables pour la santé, et que le ministère du développement économique et de la planification craint qu'une concentration excessive ne provoque des effets indésirables sur la diversité économique d'un paysage de rue de vente au détail, notamment la distorsion des taux de location, la spéculation économique et la suppression de possibilités pour d'autres entreprises commerciales

ATTENDU QUE la vente au détail de cannabis est un marché nouveau et non éprouvé, et qu'il n'existe aucune étude ni aucun précédent pour déterminer le nombre ou la répartition des magasins qui peuvent raisonnablement être soutenus par l'économie locale, et qu'il est donc prudent d'établir les moyens par lesquels l'AGCO, avec l'aide d'une municipalité, peut réguler la surconcentration au fur et à mesure de l'évolution du marché de la vente au détail de cannabis; par conséquent

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal demande au maire, au nom du conseil municipal,

d'écrire à l'honorable Rod Phillips, ministre des Finances de l'Ontario, et à l'honorable Doug Downey, procureur général de l'Ontario, pour demander au ministère de modifier les règlements régissant l'établissement de magasins de vente au détail de cannabis afin de donner instruction à la Commission des alcools et des jeux de considérer la surconcentration comme un critère d'évaluation, et de donner plus de poids aux commentaires d'une municipalité concernant les questions d'intérêt public lorsqu'elle examine la demande de nouveaux magasins; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'une copie de cette résolution soit acheminée aux autres municipalités de l'Ontario.

ADOPTÉE

Maryse St-Pierre
Greffière adjointe